

# Optique à domicile, un "segment" à développer ?

Pour répondre à de nouveaux besoins (évolution des modes de consommation, vieillissement de la population, etc.), les initiatives d'opticiens à domicile se sont multipliées ces 5 dernières années, qu'elles soient individuelles ou partie intégrante de stratégie d'enseignes. L'optique à domicile, comme d'autres "services", est dans l'air du temps, favorisée de surcroît par les changements réglementaires. Mais "sortir du seul cadre du magasin" est-il pour autant un levier de croissance ?



© Les Opticiens Mobiles

**D**epuis la loi Macron et le décret "Opticiens" de 2016, les "services à domicile" des opticiens se sont développés. De manière individuelle et locale. Ou en s'appuyant sur des dispositifs à échelle nationale : site allopticien de la CDO, franchise spécialisée Les Opticiens Mobiles (créée en 2015 et qui rassemble une centaine d'opticiens), camion "Atol Mobile" ou Optical Center... Cet automne, Optic 2000, après 2 années de tests auprès de 18 de ses adhérents, lance son dispositif d'optique à domicile avec une campagne de communication nationale (affichage et radio). L'optique à domicile, une diversification nécessaire et un nouveau levier de croissance dans un marché de plus en plus contraignant ?

## Une réponse à de nouveaux besoins...

Les plus de 60 ans seront 22,6 millions d'ici 2040. Pour cette population aux besoins visuels croissants et qui affronte bien souvent des problématiques de mobilité, l'optique à domicile permet un accès facilité aux équipements. Au-delà, dans tous les secteurs, on voit se développer des services à domicile : le magasin physique a cessé d'être le seul lieu d'achat. "Même si le magasin reste central, l'opticien

doit sortir du seul cadre du point de vente pour s'adapter à toutes ces évolutions", déclare Yves Guénin, secrétaire général d'Optic 2000.

## ... et à une évolution de la filière

Les changements réglementaires récents et en cours ouvrent de nouvelles voies pour l'exercice du métier d'opticien et dynamisent ce segment de marché. Après les lois Hamon et Macron, le décret "Opticiens" de 2016 a reconnu cette pratique de l'optique à domicile. Et votée en janvier dernier, une loi autorise les opticiens, à titre expérimental dans 4 régions et pour une durée de 3 ans, à pratiquer des examens de vue en Ehpad dans le cadre d'un renouvellement d'équipement. De manière plus générale, la réforme en cours (lire aussi page 10) des modes d'exercice du métier va renforcer le statut de professionnel de santé de l'opticien et conduire à de nouvelles délégations de tâches. Un appel d'air indéniable pour le développement de l'optique à domicile.

## Un service de proximité ou une affaire de spécialistes ?

Exercer hors magasin n'est pas seulement un service supplémentaire proposé aux clients et ne se résume pas à "déplacer" son activité hors du point de vente. Compte tenu de la population concernée, très majoritairement âgée,



Céline Lebigre-Robine, opticienne  
franchisée Les Opticiens Mobiles,  
Moyenne (53)

**"Je vois des personnes que les magasins d'optique ne verront jamais"**

"Après une quinzaine d'années en magasin, j'ai choisi d'être opticienne "mobile" pour renouer avec la relation clients, le conseil et une dimension "service" que j'avais un peu perdue. Exercer à domicile, en Ehpad, est en réalité un tout autre métier que celui d'opticien en point de vente : on ne "déplace" pas seulement son activité hors du magasin. Tout est orienté vers le service à la personne et la mission de santé. Je consacre un temps essentiel à la coordination avec les médecins, les ophtalmologistes, la famille, les aidants, le cas échéant. Et une fois l'équipement vendu, je continue à faire un suivi. Si je vis bien de mon activité, avec toutefois des prix moyens un peu inférieurs à ceux du marché, la finalité est surtout de répondre aux besoins de ma clientèle en terme de gain de temps, de convivialité et d'accès à un professionnel pour les personnes qui ne peuvent se déplacer. Parmi mes clients, il y a beaucoup de personnes que les magasins d'optique ne verront jamais." ●